

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018

L'Assemblée Générale du Terrass' Club s'est tenue le vendredi 12 janvier 2018 dans la salle paroissiale de l'église Notre Dame des Otages, 81 rue Haxo, 75020 Paris.

Les participants sont accueillis par Jacques Bécache. Il précise que deux sujets majeurs seront à traiter par l'Assemblée : le problème du local et des relations du club avec la copropriété, et suite à la démission du bureau à la dernière Assemblée, la mise en place d'une nouvelle équipe.

L'Assemblée Générale est ouverte par une minute de silence en mémoire des adhérents du club qui nous ont quittés depuis le mois de juin.

Avant de présenter l'ordre du jour, Jacques Bécache, au nom de la direction collégiale mise en place à la suite de l'AG 2017, remercie chaleureusement les différents bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette assemblée.

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale 2018 est le suivant :

1. Comptage des présents et représentés, et ouverture de la séance
2. Rapport moral
3. Rapport financier
4. Quitus du bilan financier
5. Présentation des candidats au Bureau
6. Élection des membres du Bureau
7. Projets pour l'année à venir
8. Budget prévisionnel pour l'année à venir
9. Clôture de la séance

Apéritif et repas

Retour au club et tournoi de l'Assemblée Générale

Décompte des participants

- Inscrits : 270
- Présents ou représentés : 145

Le quorum de 50% étant atteint, la séance peut être valablement ouverte.

Rapport moral

Jacques Bécache remercie d'abord tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de l'activité du club : arbitrage, organisation des tournois, comptabilité, accueil, voyage, secrétariat, supervision de l'entretien et gestion des festivités.

Le bilan de la saison écoulée

1 Activités hors bridge

Yoga

Avec 12 personnes inscrites et une présence de 7 personnes en moyenne (en augmentation de 2 par rapport à l'année dernière), Mme Nathalie Pawlovski, la professeure de yoga est satisfaite de cette fréquentation qui correspond bien au confort de la salle.

Ikebana (bouquets japonais)

La nouvelle professeure, Carine, donne ses cours deux samedis matins par mois. Il n'est pas nécessaire de venir à tous les cours. Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au professeur (ou à Mme Jacqueline Burger) au plus tard le lundi précédent.

La fréquentation est insuffisante à 3 participants (l'an dernier, 7). Les personnes amateurs d'art et de fleurs sont chaleureusement invitées à faire l'essai de cette activité.

Le tarif est de 24€ et chaque participant(e) repart avec un bouquet.

2 Bilan général de l'activité bridge

Une comparaison établie sur l'activité de l'année 2017 par rapport à 2016 montre un bilan satisfaisant :

- Nombre d'adhérents : nous étions, en 2016, 267 adhérents toutes activités confondues dont 254 bridgeurs, 12 Yogas, 1 Ikebana. Nous sommes passés, en 2017, à 270 adhérents (+1%), dont 3 IKEBANA, 12 Yoga , et donc 255 bridgeurs soit une belle stabilité dont nous pouvons nous féliciter compte-tenu de la démographie générale du bridge en France.
- Léger fléchissement du nombre des licenciés : actuellement 143 au lieu de 148 l'an dernier (-3%)
- Augmentation du nombre des équipes engagées en Interclubs : 9 cette année contre 7 l'an dernier.
 - en D3, les équipes de Patrick Binns, Jean-Luc Garrigou et Jacques Bécache se sont qualifiées pour la finale de Comité.
 - En D4, qualification également pour les équipes de Jean Kayan et Patrice Morel, malheureusement les équipes de Marie-Claude Morel-Watel, et d'Edith Herskovits ont été éliminées.
 - En D5, les ½ finales ne sont pas terminées et tous nos encouragements vont aux équipes de Suzanne Brandt et Fernand Sebban.
- Participation aux tournois, elle est en baisse avec 7614 contre 7936 participations en 2016, soit -4%. La période d'incertitude liée au sort du local n'a peut-être pas été étrangère à ce phénomène.

- La fréquentation des cours de Matthias et Anne-Laure Huberschwiller est tout à fait encourageante. La qualité du jeu en tournoi continue à attester des progrès généraux de ses élèves. Anne-Laure regrette cependant de n'avoir pu tenir un stand au forum des associations cette année. Le cours débutant est donc très peu fréquenté.

Voyages Bridge 2017

Le voyage 2017 a eu lieu au Club Belambra du golfe de Lozzari en Corse et a remporté un beau succès, avec 60 participants . Le voyage 2018 aura lieu à La Colle sur Loup et il a déjà un nombre équivalent d'inscrits. Marie-Laure Paquier a tenu à préciser que l'organisation du voyage était totalement bénévole. Il n'a pas vocation à dégager de bénéfices et si une marge destinée aux aléas n'est pas utilisée, elle bénéficie au club.

Relations avec la Copropriété

Jacques Bécache fait le point sur la situation. Il informe l'Assemblée du courriel reçu du syndic le 15 novembre 2017, projet de « Convention d'occupation de local commun ». Celui ci reprend intégralement le contrat qui nous liait depuis 2005 (y compris le nom du président de l'époque, M Claude Neuville), en y ajoutant simplement la notion d'un « loyer » supplémentaire de 5000€, conforme à ce qui nous avait été annoncé à la suite de l'assemblée générale de la résidence en juin dernier. A signaler un début de contrat à compter du 1er novembre 2017 alors que nous ne l'avons reçu que le 15/11. La durée du contrat reste de *« une année renouvelable d'année en année sauf congé donné par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée pour la date anniversaire du présent contrat en respectant un préavis de six mois »*. (A souligner toutefois que l'article IX indique qu'en cas d'inexécution de nos obligations, la convention peut être dénoncée....auquel cas l'association disposera d'un délai de un an, après notification, pour libérer les lieux...)

Jacques Bécache évoque ensuite la réunion d'information tenue au Terrass' Club le lundi 4 décembre 2017 avec la participation de notre conseil juridique Maître Carole Missistrano. De nombreux adhérents étaient présents. Il rappelle la position de Me Missistrano qui est de ne pas signer ce texte, pour les raisons suivantes :

- Cette convention d'occupation ou de mise à disposition n'est pas définie juridiquement.
- Il n'y est fait qu'une petite allusion à l'historique sans faire état du "congé" ni des travaux faits et à faire dans le local.
- Ce texte ne nous protège aucunement.

S'ensuit un large débat sur ce sujet entre opposants à la signature de la convention et membres favorables à la ratification de celle ci.

Les opposants s'appuient pleinement sur les arguments de Maître Missistrano, énumérés ci-dessus . Ils jugent également le montant de la contribution (5000 €) trop élevé et s'inquiètent de son évolution dans le temps.

Jacques Bécache précise que la contribution sera indexée sur l' "indice du coût de la construction publié par l'INSEE" et que le club ne peut pas aller au-delà de ce montant de 5000€. Auquel cas il faudrait prendre d'autres décisions comme trouver un local.

En réponse à un intervenant qui suggère le partage d'occupation des locaux avec les copropriétaires de la résidence, Jacques Bécache rappelle qu'une proposition de planning a été faite dans un courrier adressé au conseil syndical, celui ci n'ayant pas donné suite.

Une autre intervention alerte à nouveau sur le caractère illégal de ce texte, le terme de loyer n'étant pas approprié dans le cadre de l'occupation de locaux sociaux. Le montant devrait être limité plutôt à 4000€. De plus, les travaux effectués par le club dans le local ne sont pas mentionnés, ils seraient à nous rembourser. Il faudrait donc renégocier.

Une adhérente de notre Club, également membre du Conseil syndical de la résidence expose leur point de vue. Elle rappelle que l'AG de la copropriété du 27 mars 2017 dans une ambiance hostile au Terrass'Club a mandaté le syndic pour qu'il aboutisse sur ce sujet. Elle précise que le syndic est juriste et que son avocat a rédigé cette proposition. Pour elle, ce texte est un bon accord afin d'éviter de remettre ce sujet à la prochaine Assemblée de la copropriété.

Jacques Bécache indique qu'il n'est pas sur la ligne présentée par Maître Missistrano, prenant le pari que la signature de cette convention pacifierait les relations avec la copropriété. Il ne souhaite pas non plus que soient réouvertes les discussions avec la copropriété sur le montant du loyer au regard des difficultés passées et rappelle que la durée de référence de l'occupation a toujours été d'un an.

Toutefois, Jacques Bécache précise qu'il conviendra de demander les modifications suivantes dans la convention : par nécessité le nom du signataire pour remettre le Président en titre, substituer le terme de contribution au lieu de loyer et une date de début d'application qui ne soit pas antérieure à la date du jour.

Il présente ensuite Patrick Houri, volontaire pour reprendre la direction du club sous réserve de l'acceptation de cette proposition. Encore en activité, sa charge de travail ne lui permettrait pas de gérer un conflit lié à cette situation.

Vote sur le rapport moral

Jacques Bécache procède au vote sur le rapport moral -hors convention d'occupation- qui est voté à l'unanimité.

Vote sur la convention d'occupation

Concernant la convention d'occupation, Jacques Bécache précise les conditions de mise en oeuvre dans lequel trois points auraient été corrigés :

1. le nom du signataire pour le Terrass' Club, qui sera celui du président élu aujourd'hui,
2. le terme de loyer à remplacer par celui de contribution,
3. la date de signature.

Sur 145 présents : 30 votes contre
16 abstentions

La résolution est adoptée.

Rapport financier

Les documents « Balance 2016 » et « Budgets 2017 » ont été préparés par notre trésorière, Aline de Vismes , Judith Dixon et Jean-Marie Schricke ont contribué à leur élaboration.

•Principaux éléments :

- Le montant du compte bancaire inscrit au Bilan est conforme au relevé Société Générale du 31/12/2017.
- Le montant du compte de caisse inscrit au Bilan est conforme au livre de Caisse.
- Bénéfice d'exploitation 2017 : 2670 €
- Le Budget 2018 sera présenté par la nouvelle équipe.

A noter pour l'année, les aléas stage et séjour s'équilibrent.

Vote sur le rapport financier (quitus) : 3 abstentions
0 contre

Présentation de la nouvelle équipe :

Bureau

Patrick Houré se propose de constituer une nouvelle équipe et se présente : "joueur de bridge depuis 17 ans, a commencé aux Lilas, habitant du 13ème arrondissement de Paris et présent au Terrass Club les samedis.

Se proposent : pour un an Edith Herskovits au poste de vice-présidente,
Judith Dixon au poste de trésorier;
Armelle Golivet au poste de secrétaire.

Organisations de tournois :

Norbert Bachelot, Evelynne Grunberg, Edith Herskovits, Christian Meuris, Nicole Rondepierre, Jacques Bécache, Annick Ponthieux, Huguette Neuville

Arbitres

Édith Herskovits, Marc Kopaniak, Christian Meuris, Nicole Rondepierre, Aline Griveau, Jacques Bécache.

Autres compétences régulièrement sollicitées

- Enseignement : Anne-Laure et Matthias Huberschwiller
- Marie-Laure Paquier reste en charge du séjour "Bridge".
- Supervision du ménage : elle sera assurée par Edith Herskovits
- Site WEB : Quelques présents plaident pour une remise en lumière de notre site, vitrine de notre Association et pour une mise en avant de notre enseignement.

Suite à une demande concernant la mise en relation de joueurs isolés, Patrick Houri précise que Jeanine Goetz fera les assemblages pour les recherches de partenaires.

Il est prévu de remettre à jour la liste à jour des adhérents avec numéros de licence, adresse et numéros de téléphone à usage strict du bureau et des organisateurs.

Budget 2018

Le vote de la contribution de 5000€ implique un accroissement des produits.

Nouveaux tarifs proposés applicables immédiatement :

Cotisation annuelle "non résident" : 35 €

Cotisation annuelle "résident" : 2 €

La carte de 10 tournois : 45 € (suppression du 11e tournoi gratuit)

Extérieurs : 8€

Le 1er tournoi dans notre club reste gratuit.

Gratuité pour celui qui organise le tournoi auquel il participe.

Vote sur l'élection de l'équipe de Patrick Houri et approbation du budget prévisionnel 2018:

La mise en place de l'équipe de Patrick Houri est approuvée à la majorité, un adhérent s'étant abstenu.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 12h15.